

Conditions générales de ventes

Désignation

LA MACHINERIE est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le secteur culturel et intégrant des enjeux écologiques et sociaux. Son siège social est fixé au 110 route des Vacoas 97425 Les Avirons. LA MACHINERIE conçoit, élabore et dispense des formations à La Réunion, seule ou en partenariat, à destination des professionnels de la culture et de de l'administration. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LA MACHINERIE.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par La MACHINERIE pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros net de taxe (activité de formation exonérée de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI).

Des arrhes (ou la totalité pour les ateliers d'une journée) seront à régler dans les 15 jours suivants la demande d'inscription pour bloquer la place, sauf en cas de prise en charge du financement par un tiers (OPCO, Région, Pôle Emploi...).

Les arrhes seront encaissées 15 jours avant le début de la formation. Le solde sera à régler le premier jour de la formation. Des facilités de paiement pourront être accordées sur demande.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. LA MACHINERIE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à LA MACHINERIE. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne à LA MACHINERIE, accompagné d'un « Bon pour accord ».

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par LA MACHINERIE au **Client**, payable par chèque au plus tard le jour de l'entrée du **Stagiaire** en formation. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à LA MACHINERIE au plus tard 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, LA MACHINERIE se réserve le droit d'annuler l'inscription et réattribuer la place aux personnes sur liste d'attente, à moins que le stagiaire n'exprime le souhait de s'inscrire à titre personnel (sous conditions de paiement des arrhes).

Annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas de dédit signifié par le **Client** à LA MACHINERIE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, LA MACHINERIE offre au **Client** la possibilité de reporter l'inscription sur une formation ultérieure ou de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation : L'annulation intervenant dans les 15 jours précédents l'entrée en stage sans justificatif médical ou professionnel, ne donnera droit à aucun remboursement des arrhes. Cependant, ils pourront être reportés sur une autre formation dans la même année civile. A partir du 1^{er} jour du stage, pour toute absence sans justificatif médical ou professionnel ou abandon en cours de stage, le montant de l'inscription sera dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par LA MACHINERIE.

Les formations seront réalisées pour un effectif variable selon les formations. En cas d'effectif insuffisant LA MACHINERIE pourra annuler la formation jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation. Dans ce cas, tous les paiements seront remboursés ou reportés selon le souhait du stagiaire et la possibilité de report du stage.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures, et se déroulent de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis accompagnés d'un « Bon pour accord », retournés à LA MACHINERIE par le **Client**, ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

LA MACHINERIE peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, LA MACHINERIE se réserve la possibilité d'ajourner ou de reporter la formation.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par LA MACHINERIE sur demande au **Client**. Un « Bon pour accord » sur le devis doit être retourné par le **Client** à LA MACHINERIE par email.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre LA MACHINERIE et l'OPCO ou le **Client**. A l'issue de la formation, LA MACHINERIE remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, LA MACHINERIE lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, LA MACHINERIE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou **Stagiaires**. LA MACHINERIE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à LA MACHINERIE les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LA MACHINERIE.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisés par LA MACHINERIE pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de LA MACHINERIE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Confidentialité et communication

LA MACHINERIE, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par LA MACHINERIE au **Client**. LA MACHINERIE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**. Cependant, le **Client** accepte d'être cité par LA MACHINERIE comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise LA MACHINERIE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Règlement intérieur

L'entrée en formation engage l'entière adhésion au règlement intérieur par la signature du bulletin d'inscription puis du contrat de formation.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de LA MACHINERIE.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, LA MACHINERIE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et LA MACHINERIE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de la Réunion seront seuls compétents pour régler le litige.

Document mis à jour le 24/01/25

LA MACHINERIE
110 Route des Vacoas - 97425 Les Avirons
N° SIRET : 894 982 636 00017 / APE : 9002Z
N° formation professionnelle : 04 97 3602997
www.lamachinerie.re
Tel : 06 93 39 93 43 ou contact@lamachinerie.re